



Politique en matière de prévention

La santé et la sécurité du travail constitue une préoccupation majeure de notre organisation pour laquelle chacun des membres de l'équipe aura à démontrer son engagement. Elle fait partie intégrante des activités quotidiennes de l'organisation et se traduit par une prise en charge par le milieu, en mettant en œuvre des mesures concrètes qui favoriseront la prévention des lésions professionnelles par l'implantation d'un programme de prévention.

Ce programme permettra d'atteindre l'objectif optimal décrit dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail, soit l'élimination à la source ou le contrôle des risques et dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

Le personnel de la direction s'assurera que les conditions de sécurité et de salubrité soient toujours respectées, que les mesures de sécurité soient appliquées afin d'éliminer ou de contrôler les risques de lésions professionnelles et de l'utilisation des équipements de protection individuels adéquats.

Chaque employé est invité à participer activement à la mise en œuvre de la présente politique en observant les règles de sécurité et en contribuant, par ses actions, à l'atteinte d'un environnement sain et sécuritaire.

La mise en place d'éléments de prévention et d'activités simples visant une sensibilisation et une mobilisation de tout le personnel permettra de créer et de maintenir une motivation et un intérêt soutenus et d'assurer le niveau requis de conformité aux lois et règlements en matière de prévention, le tout dans un processus de priorisation des risques et dans le respect de la capacité financière de l'entreprise.

Signé par :

René Boivin
Président-directeur général

Date :

5 Avril 2017